



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

VENDREDI 14 FÉVRIER 2014

ETAIENT PRESENTS

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Claude BARREIX

M. Patrick CEGIELSKI

M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE

M. Thierry PAQUOT

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Isabelle COLL

Mme Claudine GOLDSTEIN

M. Christian CUESTA

M. Arnaud THAUVRON

Mme Marie-Albane DE SUREMAIN

M. Philippe THIARD

Mme Pascale FANEN

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA

M. Julien GIRAL

M. Gérard JAGOUDEL

Collège dit « des usagers » :

M. François-Antoine CASCIANI (titulaire)

M. Annaël LOMBE (titulaire)

Mme Maëly CANTUEL (titulaire)

M. Vincent VIVIANI (titulaire)

Mme Cécilia KOCH (titulaire)

Collège des personnalités extérieures :

Mme Laëtitia KRUSZYNSKA

Mme Isabelle SACHOT-MOIREZ

M. Frédéric MORET

M. Pierre SERNE (titulaire)

Mme Liliane PIERRE (titulaire)

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Claude BARREIX (procuration donnée à M. Patrick CEGIELSKI en cours de séance)

M. Jean-Claude DRIANT (procuration donnée à M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE)

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV (procuration donnée à M. Philippe THIARD)

Collège B – dit « des autres enseignants » :

M. Arnaud THAUVRON (procuration donnée à Mme Isabelle COLL en cours de séance)

Collège des personnalités extérieures :

M. Marc GOGNY (titulaire, procuration donnée à M. Luc HITTINGER)
 M. Christophe LAFOND (titulaire, procuration donnée à M. Christian CUESTA)
 M. Frédéric MORET (titulaire, procuration donnée à M. Philippe THIARD en cours de séance)
 Mme Marie RICHARD (titulaire, procuration donnée à M. Luc HITTINGER)
 Mme Isabelle SACHOT-MOIREZ (titulaire, procuration donnée à M. Christian CUESTA en cours de séance)

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient présents :

M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI
 M. Matthias BEEKMANN, Directeur de l'OSU
 M. Gaël BLANC, Direction des Affaires Juridiques et Générales
 Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines
 Mme Emmanuelle BOSIO, Direction des Affaires Juridiques et Générales
 M. Manuel BOUARD, Directeur général des services adjoint aux Moyens
 Congrès 2000, Sténotypie
 M. Pierre COURAUD, Directeur du développement
 Mme Liliane FINEZ, Directrice générale des services adjointe formation et accompagnement de l'étudiant
 M. Laurent GADESSAUD, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry
 M. Jean-Jacques ISRAËL, Directeur de l'UFR de Droit
 M. Jean-Marie JOURAND, Directeur du service Communication
 Mme Corine LARRUE, Directrice de l'Institut d'Urbanisme de Paris
 Mme Brigitte MARIN, Directrice de l'ESPE
 Mme Sophie MAZENS, Directrice du SCD
 M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau
 M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie
 M. Didier NICOLLE, Vice-président à la Stratégie et au Développement
 M. Yves PALAU, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire
 Mme Claude PASQUIER, Direction des services financiers
 Mme Florence RIOU, Direction des Affaires Juridiques et Générales
 Mme Florence ROBINE, Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des Universités (représentée par Mme Kaldia KECHIT)
 M. François TAVERNIER, Directeur général des services
 Mme Mélanie VASSELIN, Vice-présidente Étudiant
 M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable
 M. Guillaume VIOLET, Directeur du Cabinet du Président de l'Université

Invités exceptionnels

M. Gilles ROUSSEL, Président de l'UPMLV

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient absents et non représentés :

Collège dit « des usagers » :

Mme Éléa GAILLARD (suppléant)
 M. Alexandre MARQUET (suppléant)

M. Nourad MAECHA (suppléant)
 M. Yoro FALL (suppléant)
 Mme Agathe THORSTEINSSON-BURLIN (suppléant)

Collège des personnalités extérieures :

Mme Brigitte JEANVOINE (suppléant)
 M. Jean-Luc LAURENT (suppléant)
 Mme Maud TALLET (suppléant)

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient absents et non représentés :

M. Philippe ADAIR, Directeur de l'UFR Sciences Économiques et de Gestion
 Mme Patricia ALBANÈSE, Assesseure au Conseil des Études et de la Vie Universitaire
 Mme Élisabeth ALIMI, Direction du SCUIO-BAIP
 M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS
 M. Philippe BIZEUL, Vice-président aux partenariats économiques
 M. Jorge BOCZKOWSKI, Assesseur au Conseil Scientifique
 M. Philippe BUNEL, Directeur du SECASC
 Mme Jocelyne DUBOIS MAURY, Directrice de l'Institut d'Urbanisme de Paris
 M. Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, Directeur de l'UFR de Médecine
 Mme Dimitra GAKI, Direction du patrimoine et maintenance immobilière
 Mme Lucie GOURNAY, Vice-présidente du Conseil Scientifique
 M. Bernard JACQUET, Direction de la recherche et de la valorisation
 M. Stéphane JAFFARD, Assesseur au Conseil Scientifique
 Mme Élise LAMARE, Assesseure Relations internationales
 M. Bernard LELU, Directeur du SUMPPS
 M. Jean-François PICARD, Directeur de l'IPAG
 M. Ghislain PROMONET, Direction des Ressources Humaines
 M. Alain ROSSI, Directeur des systèmes d'information
 Mme Nathalie SAYAC, Assesseure au Conseil des études et de la vie universitaire
 Mme Claire SOTINEL, Vice-présidente Relations Internationales

SOMMAIRE

1. VIE INSTITUTIONNELLE	5
1.1. MANDAT AU PRESIDENT POUR TRAVAILLER SUR LES MODALITES DE CREATION D'UNE NOUVELLE UNIVERSITE DANS L'EST FRANCILIEN	6
1.2. RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS ELUS AU SEIN DE LA SECTION DISCIPLINAIRE	22
3. QUESTIONS DIVERSES	23
3.1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU BDE DE LA FACULTE DE SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION ET DE L'IAE GUSTAVE EIFFEL	23
3.2. POINT D'INFORMATION : DON D'UNE ŒUVRE PICTURALE A L'UNIVERSITE	24
3.3. CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS : ACCEPTATION DE LA DONATION DU BATIMENT CONSTITUANT L'EXTENSION DE LA MAISON DE L'INDE EN FAVEUR DES TREIZE UNIVERSITES PARISIENNES	24
3.4. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2013	25

La séance est ouverte à 9 heures 37 sous la présidence de Luc HITTINGER.

Le Président accueille 5 nouveaux élus étudiants au sein du Conseil d'Administration : François CASCIANI, Vincent VIVIANI, Maelly CANTUEL, Annaël LOMBE et Cécilia KOCHÉ.

Les nouveaux élus se présentent.

1. VIE INSTITUTIONNELLE

Le Président informe le Conseil que :

- Les évaluations des équipes de recherche touchent à leur fin. L'ARS doit visiter l'Institut de Recherche en Gestion (IRG) le jour-même. Il ne restera alors plus qu'une évaluation à faire, celle d'une équipe en lien avec la chirurgie. Cette évaluation aura lieu en avril. Globalement, les équipes qui ont été soumises à cet exercice ont été plutôt bien évaluées. Le Président salue le travail fait par les différents porteurs de projets et par la Direction de la Recherche et de la Valorisation. Les écoles doctorales sont en cours d'évaluation par l'ARS.
- La Présidence a reçu dans la semaine les documents qu'elle attendait pour pouvoir construire une offre de formation.
- Le contrat de plan État-Région est en cours de discussions. L'enveloppe budgétaire qui sera disponible n'est pas encore connue. L'UPEC porte un certain nombre de projets, en lien avec la communauté Paris-Est, auprès du Rectorat et de la Région Île-de-France.
- L'UPEC a obtenu le succès de la Maison de l'innovation et de l'entrepreneuriat étudiant, mais cette initiative reste à avaliser par le Ministère.
- Un travail de qualité est effectué avec le CFA Sup 2000. Certains secteurs sont encore très opérationnels, mais pour d'autres secteurs des interrogations sur le profil de l'offre de formation sont nécessaires.
- La Cité des métiers, à Choisy-le-Roi, a été inaugurée le 13 février.
- Les résultats de la consultation des personnels de l'UPEC ont été publiés sur UPEC Hebdo. Environ 9 000 personnes ont participé à cette consultation. 8 000 réponses sont exploitables. Sur ces 8 000, 6 750 personnes ont répondu à l'ensemble du questionnaire. 80 % des personnes qui ont répondu ont une bonne image de l'UPEC, et 84 % ont une vision optimiste de l'évolution de cette université pour les années à venir.

1.1. Mandat au Président pour travailler sur les modalités de création d'une nouvelle université dans l'Est francilien

Le Président présente Gilles ROUSSEL, Président de l'UPEM. L'un et l'autre ont tenu à être présents dans les Conseils d'Administration des deux universités pour pouvoir participer aux débats sur ce mandat.

M. NICOLLE explique que la création d'une nouvelle université dans l'Est francilien est l'aboutissement d'un travail collectif amorcé dès 2007 par l'Université Paris 12, qui a alors fait le choix de faire partie des membres fondateurs du PRES Université Paris-Est. Ce PRES est structuré autour de deux pôles : la Cité Descartes et Créteil-Alfort. Il présente plusieurs particularités :

- Il réunit des écoles à très forte notoriété comme l'École Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC), une école d'ingénieurs (ESIEE) qui relève de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Paris, deux universités (l'UPEC et l'UPEM), l'IFSTTAR et des établissements associés.
- Les établissements qui relèvent du PRES ne relèvent pas tous de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, certains relèvent d'autres Ministères.

Il explique que l'UPEC est un acteur à la fois reconnu et attendu et qu'elle se trouve à l'interface entre la métropole parisienne et la Grande Couronne. Elle est donc partie prenante de l'Université Paris-Est, mais elle a aussi des liens très forts avec des universités de Paris intra-muros.

L'UPEC et l'UPEM ont de nombreux points communs :

- Leurs activités de formation sont relativement proches, même s'il n'y a pas de faculté de droit ni de faculté de médecine à Marne-la-Vallée.
- Elles se sont construites avec une offre de formation professionnalisante forte et elles sont parmi les premières en formation en alternance.
- Elles mènent des politiques actives de soutien à la recherche.
- Elles sont porteuses de projets.
- Leurs politiques de recrutement viennent en appui au développement des laboratoires.
- Elles travaillent sur une offre de formation commune.
- Elles sont insuffisamment dotées.
- Elles ont une forte proximité géographique, mais leurs bassins de recrutement de niveau Licence sont relativement distincts et complémentaires.
- Elles sont dans la même « vague contractuelle », 2015-2019.
- Une liaison de transports en commun de qualité sera disponible à partir de 2020 entre Créteil

et Marne-la-Vallée, avec un délai de transport d'une dizaine de minutes.

- L'UPEC et l'UPEM ont été gagnantes lorsqu'elles ont travaillé ensemble et avec d'autres universités du PRES dans le cadre des réponses à appels à projets, notamment dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), et sur les laboratoires d'excellence (Labex), les équipements d'excellence (Equipex), les initiatives d'excellence en formations innovantes (IDEFI). Elles ont également fondé sur une société accélératrice de transfert de technologies, avec des partenaires hors PRES. Toutefois l'UPEC et L'UPMLV n'ont pas été lauréat du « IDEX » (Initiative d'excellence), probablement en raison d'une taille insuffisante et d'une gouvernance insuffisamment affirmée, mais la qualité de leur projet a été unanimement reconnue.

En outre, M. NICOLLE évoque un changement majeur initié par la loi du 22 juillet 2013 sur l'Enseignement supérieur et la Recherche : les communautés d'universités et d'établissements deviennent des interlocuteurs pour le Ministère. Il explique que, la coordination territoriale de l'Université Paris-Est est actuellement assurée par un seul établissement au niveau du site (COMUE) :

- Création d'un nouvel établissement par la fusion de plusieurs établissements
- Etablissement avec lequel les autres établissements concluent une convention d'association
- Communauté d'universités et d'établissements qui coordonne la politique des établissements membres ou associés.

M. NICOLLE précise que :

- La décision de la forme de rapprochement ne relève pas de la seule volonté de l'UPEC mais d'un travail collectif qui doit être engagé sur ce sujet.
- Les contrats de site sont mis en avant par le Ministère, avec des possibilités de dotation en moyens. Les contrats d'établissement viennent en appui des contrats de site.
- En raison du contexte et de la maturité des différents établissements constitutifs de l'Université Paris-Est, il est proposé de créer une nouvelle université par la fusion de l'UPEC et de l'UPEM au sein d'une communauté de projets, qui serait une structure relativement légère qui travaillerait à la coordination des projets.
- Cette démarche s'inscrira progressivement et se construira collectivement.
- La volonté est de placer les étudiants et les personnels au cœur du projet de création du nouvel établissement.
- Il est nécessaire de mettre en œuvre ce projet pour répondre à une situation de concurrence renforcée entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.
- En France, quelques fusions d'établissements ont déjà été soit réalisées, soit annoncées à

horizon 2017. Le PRES Sorbonne Paris Cité sera constitué d'une centaine de milliers d'étudiants. Les autres ensembles universitaires ont entre 35 000 et 50 000 étudiants. Le nouvel ensemble qui serait issu de la fusion de l'UPEC et de l'UPEM aurait un effectif de 38 000 étudiants.

- Les perspectives de ce projet sont de : devenir plus attractif auprès des étudiants et des personnels, renforcer le rôle des partenaires, qu'ils soient collectivités territoriales et acteurs sociaux-économiques, enrichir une offre de proximité au niveau Licence, renforcer le lien entre le secondaire et le supérieur (Bac-3 ; Bac+3), et valoriser au niveau Master les interfaces entre les champs disciplinaires, que ce soit en formation ou en recherche.
- Une méthode de travail pour la création du nouvel établissement sera présentée en juin 2014. L'objet de la présente réunion du Conseil d'Administration est de donner un mandat au Président et à son équipe de direction pour travailler autour de la construction de cette méthode. Le Conseil d'Administration de l'UPEM s'est réuni le 13 février. Dans les deux Conseils, un texte commun est présenté.
- D'ici le mois de juin, les instances statutaires centrales seront étroitement associées à cette réflexion et une information aussi large que possible sera donnée, notamment aux conseils de gestion des composantes. Un travail sera mené également dans les réunions de cadres. Des amphes d'information et d'échanges sont prévus sur les différents sites de l'UPEC.
- Le territoire de Paris-Est s'étendrait sur quasiment la moitié de l'Île-de-France. Il se structure actuellement autour de 2 sites, Paris Descartes et Créteil-Alfort, sans oublier l'ESPE, sur le site de Bonneuil-sur-Marne. Deux sites sont en cours de développement sur Sénart et sur le Val d'Europe. De plus, l'UPEC et l'UPEM participent à la formation des futurs infirmiers et infirmières sur les sites de Montereau, Provins et Coulommiers.
- Une autre caractéristique importante de ce territoire est la connexion en transports en commun entre les sites principaux.
- La création d'une nouvelle université devrait permettre de : renforcer les équipes de recherche, mieux répondre aux attentes des publics, élaborer de nouveaux parcours et davantage de parcours à forte visibilité pour positionner le nouvel ensemble à l'échelle européenne voire internationale, mobiliser les collectivités locales et les partenaires socio-économiques, redynamiser la politique de formation des personnels et enrichir les contenus des missions qui leur sont confiées, travailler sur l'amélioration de la qualité du service rendu aux étudiants, faire de cette nouvelle université un établissement de référence dans un certain nombre de domaines (l'alternance, la formation tout au long de la vie et un certain nombre de

thématiques de recherche).

M. ROUSSEL précise que le Conseil d'Administration de l'UPEM a eu une réunion sur le même sujet le 13 février et il souhaite qu'une large concertation soit mise en œuvre sur le projet.

Il estime qu'il y a des différences entre l'UPEC et l'UPEM dans leur mode d'organisation, mais que globalement leurs ambitions et leur relation au territoire sont très proches. Pour ces raisons, une fusion entre les deux universités lui paraît tout à fait crédible. Il juge qu'il est très important d'avoir un projet global qui regroupe non seulement ces universités mais aussi les autres établissements de l'Université Paris-Est.

Il précise que :

- Les débats au Conseil d'Administration de l'UPEM du 13 février ont conduit à modifier légèrement le texte du mandat, même si l'intention est restée la même : lancer un travail sur une hypothèse et, en juin, valider celle-ci. Le résultat des votes sur ce mandat a été de 21 « pour » et 4 abstentions.
- Certains membres du Conseil d'Administration de l'UPEM ont manifesté leur demande de précisions ou leurs inquiétudes, mais ce vote montre que l'UPEM est d'accord pour réfléchir et travailler avec l'UPEC, en particulier.

M. ISRAËL souhaite une clarification sur la nature exacte du vote demandé aujourd'hui au Conseil d'Administration de l'UPEC. Il demande s'il s'agit d'un point de non-retour ou d'un vœu d'orientation d'un débat approfondi sur les tenants et les aboutissants du projet.

Pour lui, la question de fond porte sur la structuration de l'Est francilien.

Il souhaite savoir ce que signifient les expressions « point de balance entre Paris Centre et Grande Couronne » et « taille critique ». Il estime que l'Université Paris-Est n'a pas une « taille critique », parce que le Grand Paris comprend le centre et la périphérie de Paris, mais pas la province.

Mme DE SUREMAIN estime qu'il n'y a pas eu d'information préalable des personnels de l'UPEC et qu'ils n'ont pas été associés à la réflexion sur les différentes possibilités de regroupement inscrites dans la loi ESR de juillet 2013. Avant de s'engager sur l'une d'elles, la FSU souhaite qu'un débat soit mené sur ces différentes possibilités plutôt que d'en privilégier une d'emblée. Elle souhaite un débat large, dans la mesure où la communauté universitaire est concernée au premier chef et parce qu'il est question d'un choix qui engage à la fois les dynamiques de recherche, d'enseignement, de formation, et les conditions de travail et d'étude ainsi que l'exercice de la démocratie pour l'UPEC. Elle considère qu'il n'est pas envisageable de faire un choix stratégique sans être éclairé précisément sur les enjeux, les modalités, la faisabilité et les conséquences de chaque hypothèse.

La FSU souhaite le développement de la coopération universitaire avec l'UPEM, mais pas exclusivement. Elle fait remarquer qu'une fusion entre l'UPEC et l'UPEM signifie une fusion de leurs budgets, or l'UPEM est en déficit pour la deuxième année consécutive et l'UPEC serait donc affectée par une fusion. Mme DE SUREMAIN attribue ce déficit non pas à une mauvaise gestion de la direction de l'UPEM, mais à des questions structurelles.

Par ailleurs, elle estime que la dotation du nouvel ensemble ne serait pas égale à l'addition de la dotation de l'UPEC et celle de l'UPEM, mais inférieure. Selon elle, l'UPEC serait donc contrainte d'assumer les frais d'une fusion sans dotation supplémentaire.

Elle pose également la question de l'incidence d'une fusion sur les formations. Elle souhaite savoir quels étudiants devraient se déplacer entre l'UPEC et l'UPEM. À l'horizon 2020, cette distance pourra être parcourue en 11 minutes. Cependant, le trajet est actuellement d'une heure et quart, et tous les étudiants ne sont pas motorisés. Selon elle, les conditions de travail des étudiants seraient donc dégradées. Or Paris Centre propose une offre de formation de qualité et concentrée sur des sites, qui n'implique pas des déplacements entre des sites éloignés.

Elle souhaite savoir quels enseignants se déplaceraient entre l'UPEC et l'UPEM. Elle souligne que la mobilité a un coût et implique une perte de temps et une certaine fatigue.

Elle demande quelles formations seraient prêtes à quitter les sites de l'UPEC et lesquelles y resteraient. Elle souhaite obtenir ces réponses à ces deux questions avant de s'engager dans un choix.

Elle estime que la bonne échelle pour envisager la question du regroupement est l'échelle francilienne et qu'il faut développer et cultiver les liens entre l'UPEC et l'UPEM, mais elle considère que d'autres formes de coopération que la fusion sont possibles et qu'elles permettraient à la fois d'« arrimer » ensemble l'UPEM et l'UPEC, tout en développant des coopérations avec des établissements dont Paris Centre.

Elle précise que dans le cadre de Sorbonne Paris Cité, la fusion n'est plus à l'ordre du jour, l'équipe présidentielle actuelle de l'Université Paris Diderot est plutôt favorable à une communauté d'universités et d'établissements, il y aura des élections en mars pour renouveler les conseils centraux et la présidence de cette université, et le débat se fera entre communauté et association.

M. PAQUOT estime qu'il n'est pas possible de donner des informations au préalable sur le projet puisqu'elles ne sont pas encore disponibles. Il suggère plutôt de regarder comment va être menée la réflexion collective sur le projet de création d'une nouvelle université dans l'Est francilien.

Concernant la question du territoire, il évoque l'hypothèse d'une multiplication d'universités étrangères en France et il n'est pas convaincu qu'une fusion entre l'UPEC et l'UPEM leur ferait gagner

en attractivité et en proximité. Il estime que la répartition des universités dans les villes nouvelles a été faite en dépit du bon sens. Il rappelle qu'en 1975 a été lancé le projet de l'Est francilien et il estime que 40 ans plus tard, la volonté est de refaire la même chose. Par conséquent, il s'interroge sur le projet actuel.

Il évoque la notion de projet. Il rappelle que le latin « *existere* » signifie « se projeter en avant ». Pour lui, le principal sujet est donc une question existentielle, et non pas une question d'accumulation de moyens. Il explique que « *universitas* » signifie « relation » et que l'enjeu de la création de la nouvelle université est de savoir quelle relation on veut établir entre enseignants et « enseignés ». Il considère qu'arrivées à un certain seuil, les institutions deviennent contre-productives.

Le Président fait remarquer que 3 modifications importantes ont été apportées lors du Conseil d'Administration de l'UPEM de la veille : le mot « hypothèse » a été introduit et la date « juin 2014 » a été ajoutée à deux reprises.

Il estime que :

- Si l'UPEC et l'UPEM travaillent sur une hypothèse en un temps relativement court (4 mois), elles doivent bien la choisir et la conforter.
- Les deux universités n'ont pas le temps de travailler à la fois sur les trois hypothèses de regroupement.

Il assure que la proposition faite aujourd'hui n'a pas été élaborée simplement entre le Président de l'UPEM et lui-même, et qu'il y a déjà eu des discussions. Il rappelle qu'avant-même de devenir Président de l'UPEC, il avait annoncé qu'il travaillerait sur cette voie avec l'UPEM à partir du moment où celle-ci serait d'accord.

Il explique que le vote d'aujourd'hui sera un point de départ avec des modalités de travail et un calendrier, et que des avancées pourront être trouvées d'ici juin 2014.

Par « point de balance », le Président veut dire que l'UPEC a été initialement un « pont » entre Paris et Créteil, puis entre Paris et le Val-de-Marne, puis entre Paris et la Seine-et-Marne.

Il estime qu'il est très difficile d'arriver à déterminer la « taille critique » de la future université mais qu'il ne s'agit pas de définir une taille en elle-même, mais une taille par rapport à un projet, à un souhait de développement d'un territoire, sachant que des souhaits sont émis par le Conseil général du Val-de-Marne, le Conseil général de Seine-et-Marne et la Région. L'objectif est de mieux accueillir les étudiants et de permettre à un certain nombre d'enseignants-chercheurs de travailler dans de meilleures conditions.

M. ROUSSEL précise qu'un travail a été fait en amont et que l'hypothèse choisie aujourd'hui ne peut pas

être le choix que d'un seul établissement, elle ne peut provenir que d'une discussion entre un ensemble d'établissements, sachant qu'il y a d'autres partenaires au sein de l'Université Paris-Est. Il souhaite un travail collectif pour avancer sur ce projet, qui pour lui est le principal enjeu, plus que la taille critique.

Il estime que la question de savoir où vont avoir lieu les formations n'a rien à voir avec le débat. Cette réflexion est faite indépendamment de celle sur l'organisation institutionnelle de la nouvelle université.

Pour M. ROUSSEL, l'important est de déterminer dans le projet d'établissement de l'UPEC et celui de l'UPEM ce qu'elles veulent faire en termes de formations de façon globale. L'UPEM veut avoir au niveau des licences une offre de proximité et répondre aux besoins de son territoire. Certains des masters qu'elle propose sont déjà à deux endroits différents, mais les enseignants et les étudiants de l'UPEM sont très satisfaits de ces masters. M. ROUSSEL invite donc les membres du Conseil d'Administration de l'UPEC à regarder la situation de façon objective et à se déterminer à partir de ce qui fonctionne bien.

M. LOMBE fait remarquer qu'il y a déjà eu plusieurs fusions d'universités en France. Il donne les exemples de :

- Strasbourg, qui a connu une fusion qui a engendré des problèmes budgétaires.
- L'Université d'Aix-Marseille, qui a subi des suppressions de postes et de filières et une régression en termes de droits étudiants à ex-Marseille (puisque un certain nombre de services n'ont pas encore été mis en application).
- L'Université de Lorraine, où des étudiants sont amenés à étudier à Metz ou Nancy.

Il considère que dans le cas d'une fusion entre l'UPEC et l'UPEM, une question budgétaire peut se poser parce qu'elles n'ont pas la même situation financière. Il refuse que des économies soient faites sur les formations et il a des inquiétudes sur les conditions de vie des étudiants qui résulteraient de cette fusion, compte tenu d'une possible mutualisation de l'offre de formation. Par exemple, un étudiant en STAPS qui étudie aujourd'hui à Sénart ou à Créteil serait amené à étudier à Marne-la-Vallée. Étant donné la différence d'effectifs entre l'UPEM et l'UPEC, il se demande si l'offre de STAPS sera maintenue sur les deux universités. Il estime que cette question peut se poser aussi pour les Lettres, qui aujourd'hui connaissent déjà des difficultés sur l'UPEC. De plus, il craint un allongement des temps de transport pour les étudiants, les coûts supplémentaires, le stress et la fatigue que ces allongements pourraient induire, donc une incidence sur la réussite des étudiants.

Enfin, il demande si une fusion entre l'UPEC et l'UPEM permettra de garder une offre de proximité, compte tenu de ce qui s'est passé avec d'autres fusions.

Mme SACHOT-MOIREZ, en tant que représentante de PNB Paribas, s'intéresse d'abord à l'employabilité des étudiants. Elle considère que la fusion donnerait des possibilités d'emplois supplémentaires. Elle rappelle qu'en 2013, BNP Paribas a recruté 67 personnes issues de l'UPEC et 18 de Marne-la-Vallée. Selon elle, la fusion créerait un ensemble qui se positionnerait en deuxième pourvoyeur de recrutements pour BNP Paribas alors qu'aujourd'hui, l'UPEC est troisième et Marne-la-Vallée est très loin derrière. Selon Mme SACHOT-MOIREZ, la fusion présente donc un avantage en termes d'employabilité pour les étudiants.

Elle souhaite savoir quelle ambition l'UPEC veut se donner. Elle juge que la concurrence dans l'enseignement supérieur vient surtout de l'étranger et que la question de la taille doit donc être posée.

Elle se demande si le moment n'est pas venu de prendre un risque pour la pérennité de l'établissement. Ayant vécu la fusion entre BNP et Paribas il y a plus de 10 ans, elle pense que l'ensemble des collaborateurs du groupe BNP Paribas ne peuvent que se féliciter de cette fusion.

M. SERNE fait savoir que la Région Île-de-France est favorable aux rapprochements entre universités mais qu'il vaut mieux être proactif que subir un rapprochement.

Il rappelle que l'Île-de-France est en train de connaître un bouleversement administratif qui sera probablement très important, avec la création de la métropole du Grand Paris. Au-delà de la question de la taille, il considère que l'idée de se rapprocher, de créer des synergies, des coopérations et des solidarités entre un établissement qui va être dans la métropole et un établissement qui a priori est en dehors, est très importante pour éviter d'avoir une « université à deux vitesses », parce que si les deux universités continuaient d'avoir une existence séparée, celle de Créteil, qui est proche de Paris et qui ferait partie de la métropole, recevrait plus de dotations que celle qui est en dehors.

Il voit donc bien l'intérêt d'une fusion. En revanche, il ne voit pas quels seraient les avantages et peut-être les inconvénients des deux autres solutions inscrites dans la loi ESR.

La Région insiste et insistera, comme elle l'a fait pendant toute la phase de montée en puissance du PRES, sur la nécessité d'une concertation. M. SERNE préférerait donc voir le mot « concertation » à la place des mots « information/communication ».

La Région sera aussi vigilante à ce que le projet soit démocratique et collégial et M. SERNE invite les deux universités à rassurer l'ensemble de leurs personnels, à les accompagner et à leur expliquer ce qui va changer et ce qui ne va pas changer.

Il rappelle que l'ajout du mot « hypothèse » dans le mandat signifie que les Conseils d'Administration des deux universités ne votent pas sur un choix définitif. Il souhaite qu'il soit clairement dit que le

processus pourra être réversible jusqu'en juin. Il suggère de préciser dans le mandat que les 3 hypothèses, pas seulement celle de la fusion, sont sur la table des discussions pendant 4 mois pour que le choix de la fusion ne soit pas un choix par défaut, mais un choix intelligent, argumenté et collectif.

La Région ne souhaite ni bloquer ni retarder le processus en cours. Elle n'interviendra pas dans le choix définitif que prendra la forme du regroupement des deux universités, parce qu'elle considère que cette décision relève complètement de leur souveraineté.

Mme PIERRE explique que :

- Elle a sur la concurrence une approche différente de celle de Pierre SERNE.
- La métropole du Grand Paris, qui va se mettre en place en janvier 2016, n'a pas fait l'objet d'une concertation avec les élus.
- En 2012, lors des États généraux du Sénat, qui portaient sur le fonctionnement des collectivités territoriales, il est apparu que la commune est le lieu où s'exerce la démocratie et le lieu le plus proche des citoyens, mais que les départements, qui ont des compétences différentes, sont indispensables. Ces États généraux se sont traduits par une loi, qui a été amendée. La métropole de Paris va concerner 124 communes d'Île-de-France. La plupart des maires, toutes tendances politiques confondues, est contre la mise en place de la métropole du Grand Paris, qui va supprimer les intercommunalités et mettre en place des bassins de 300 000 habitants, d'une façon aujourd'hui inconnue.
- Elle fait un lien entre cette évolution et celle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle estime qu'il y a un vrai partenariat et un respect entre l'UPEC et le Conseil Général du Val-de-Marne mais que celui-ci a porté des projets qui ne relevaient pas de sa compétence mais de celle de la Région, or il est question de supprimer des départements et d'en fusionner d'autres. Les régions et les départements n'auront plus la clause de compétence générale. Donc même si le département du Val-de-Marne était maintenu (cela sera connu en avril), il exercera uniquement des missions de solidarité pour les allocataires RSA, les personnes âgées et les personnes handicapées, et elle ne pourra plus soutenir des projets dans le domaine universitaire. Mme PIERRE souligne que les fusions et les mutualisations sont faites au nom de la réduction des dépenses publiques et que le budget des collectivités territoriales baisse de 3 Md€ en 2014.
- Elle soutient l'équipe de direction de l'UPEC qui, estime-t-elle, est vraiment au service des étudiants, malgré un budget en réduction.

Le Président souligne que :

- Le déficit de l'UPEM est plus conjoncturel que structurel, même s'il y a une sous-dotation.
- Si l'UPEC participe à la Cité des métiers et à la Maison de l'innovation et de l'entrepreneuriat étudiant, si elle travaille en lien avec le monde de l'entreprise et avec BNP Paribas, c'est pour accompagner et développer des projets communs qui permettent à l'UPEC de trouver un certain nombre de moyens.
- Lors de la semaine précédant celle de ce Conseil, 12 étudiants ont été sélectionnés par BNP Paribas pour développer leurs projets et chacun a reçu 1 500 €.
- Il est essentiel d'accompagner les étudiants dans leurs projets et faire en sorte qu'ils trouvent un métier. Pour cela, il faut disposer de partenaires tels que BNP Paribas et des collectivités territoriales.
- Contrairement à M. PAQUOT, le Président juge que la question des moyens est importante parce qu'il faut trouver les moyens pour pouvoir mener des projets.
- Les universités de Strasbourg et de Nancy ont mené leur fusion respective à la va-vite.
- Il est fondamental de maintenir la soutenabilité budgétaire de l'UPEC pour continuer à faire des recrutements. La direction de l'université sera donc très vigilante s'il y a une fusion.
- Sur la question du transport et du territoire, l'UPEC a déjà démontré qu'elle avait une capacité à prendre des actions, par exemple pour les étudiants en PACES en Seine-et-Marne, pour limiter les déplacements des étudiants.
- Une personne qui mettrait une ou deux heures de trajet si elle était étudiante à l'UPEC ne s'y inscrit pas.

M. ROUSSEL précise que :

- L'UPEM a eu en 2013 un compte de résultat déficitaire mais sa trésorerie reste très largement positive et son fonds de roulement est encore extrêmement important. Elle n'est donc pas en péril.
- Le budget 2014 a été construit à l'équilibre, alors qu'auparavant les budgets ne l'étaient pas.
- Il est convaincu qu'avant la fusion des deux établissements, le budget de l'UPEM sera à l'équilibre.
- L'UPEM a une sous-dotation chronique, mais il ne faut pas forcément voir ce point comme un inconvénient pour l'UPEC et un avantage pour l'UPEM si les deux établissements fusionnent.

Le Président revient sur les propos de Pierre SERNE et de Mme PIERRE. Il juge que la première mission

de l'UPEC est de contribuer au développement de son territoire et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Pour lui, la notion de « solidarité » est essentielle et l'UPEC ne doit pas forcément se laisser progressivement absorber par Paris mais elle doit rester un « pont » avec Paris 6, Paris 7 et d'autres établissements.

En ce qui concerne la question de la forme que le rapprochement entre l'UPEC et l'UPEM doit prendre, le Président explique que l'hypothèse d'une association n'a pas été retenue parce qu'elle n'intéresse pas certains établissements. En revanche, il considère que :

- Dans le cadre de la COMUE, il y a des plus-values à garder et à développer.
- Dans le cadre de la fusion, il y a encore d'autres plus-values à gagner.

M. CUESTA propose, pour continuer à débattre du point 1.1 de l'ordre du jour, de reporter le point 2.1 (« présentation des dispositions introduites par le décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) et leurs effets sur la présentation du budget 2014).

Les membres du Conseil n'émettent pas d'objection.

Mme FAURE-DUNABEITA fait remarquer que :

- Il y a une lassitude des personnels de l'UPEC, dans la mesure où ils subissent des projets depuis plusieurs années et souffrent d'une surcharge de travail.
- Ils attendent que des signes d'amélioration de leurs conditions de travail leur soient donnés dans le projet de rapprochement entre l'UPEM et l'UPEC.
- Le PRES a donné lieu à de nombreuses réunions, où il y a eu beaucoup d'absents et un déséquilibre de représentation entre l'UPEM et l'UPEC. Mme FAURE-DUNABEITA estime que pour ces raisons, ces réunions et leurs comptes rendus n'ont pas abouti, mais elle considère qu'il faut capitaliser sur ce travail au lieu de le recommencer sans cesse.
- Le bus 100, qui va de Créteil à Marne-la-Vallée, ne s'arrête toujours pas en bas de l'UPEC, il s'arrête à l'Echat, ce qui complique les conditions de vie des étudiants.
- Elle demande des espaces de travail ouverts à tous et que les sites Internet de l'UPEC et de l'UPEM soient régulièrement mis à jour.

Pour ces raisons, soit Mme FAURE-DUNABEITA votera contre le mandat, soit elle s'abstiendra.

M. THAUVRON rappelle que l'UPEC a des missions de service public qui sont l'enseignement, la recherche et l'insertion professionnelle.

Il considère que :

- Ces missions doivent se comprendre au sens du territoire et il faut donc réfléchir de façon plus

large qu'au niveau de l'UPEC.

- La question des déplacements est un « faux sujet ». Il estime qu'il ne faut pas 1 heure 15 pour aller de Créteil à Marne-la-Vallée, mais 25 minutes (jusqu'à l'Echat). De plus, à aucun moment il n'a entendu parler de problèmes de temps de déplacement entre Créteil et Sénart ou Créteil et Fontainebleau, or le trajet Créteil-Fontainebleau dure 3 heures.
- Le projet de fusion entre l'UPEC et l'UPEM ouvre des opportunités pour les personnels, puisque leur mobilité ne se fera plus à l'intérieur de l'UPEC ou de l'UPEM, mais au sein d'un nouvel établissement.
- La fusion va entraîner des coûts supplémentaires dans un premier temps, mais le rapprochement entre les deux universités est peut-être une façon de corriger leurs faiblesses respectives, notamment en organisant leurs ressources de façon plus astucieuse.
- Le projet de fusion n'est pas nouveau, il a déjà été annoncé par le Président en 2013 et les parties prenantes disposent encore de 4 mois pour réfléchir à ce projet.
- Chacun doit contribuer à cette réflexion : les étudiants, les enseignants, les personnels administratifs, les collectivités locales et les partenaires socioéconomiques.
- L'État ne va pas augmenter sa dotation aux universités et il faut prendre en compte ce contexte.

M. BARREIX fait remarquer que :

- Le Gouvernement prévoit une économie de 50 Md€ sur le budget de l'État en 2014.
- Le contexte budgétaire est donc difficile, et tout ce que l'UPEC et l'UPEM pourront faire pour travailler en commun, mettre des moyens en commun et trouver des synergies va dans le bon sens, celui de maintenir le niveau élevé de leurs formations, de la professionnalisation et de la recherche.

M. VIVIANI signale que :

- Un rapprochement entre divers établissements, notamment sur l'Est francilien, est un enjeu d'avenir, mais que la forme et le fond de ce débat ne sont pas clairs.
- Il n'y a pas eu de concertations de l'ensemble des personnels sur trois grandes questions : pourquoi cette fusion, comment et quand. Il fait remarquer qu'une association entre les deux universités leur donnerait aussi une visibilité sur le plan national. Par conséquent, il se demande pourquoi l'option d'une fusion a été retenue.
- La fusion va entraîner la mobilité d'étudiants, d'enseignants et/ou de personnels administratifs. Des BIATSS font déjà des allers-retours entre Torcy et Créteil. M. VIVIANI juge

que la fusion entraînera ce même genre de mouvements, mais à plus grande échelle.

- La fusion fera passer le nombre d'étudiants de l'UPEC de 30 000 à 40 000, contre 50 000 pour les universités intra-muros.

Le Président objecte qu'au niveau francilien, aucune université n'atteindra ce chiffre et seule une aura 100 000 étudiants. Les nouvelles universités qui auront 50 000 étudiants seront en province.

M. VIVIANI fait observer que les services fonctionnent déjà à flux tendu et il demande si jusqu'en juin 2014 il y aura des services alloués spécifiquement au projet de fusion, ou s'il sera demandé aux services existants de travailler sur celui-ci en plus de leurs tâches habituelles, ce qui reviendrait, selon **M. VIVIANI**, à diminuer la qualité du service rendu aux étudiants.

De plus, il souligne que :

- Certains communiqués de presse évoquent une mise en œuvre de la nouvelle université le 1^{er} janvier 2016, or les lignes de transports en commun annoncées ne devraient arriver qu'en 2020. Par conséquent, il se demande s'il est pertinent maintenir la date du 1^{er} janvier 2016 et si le processus ne risque pas d'être bâclé.
- Compte tenu du fait que le travail de rapprochement entre les deux universités a déjà commencé, un bilan aurait déjà dû être fait et non pas repoussé à juin 2014.

Il estime que la direction de l'université demande au Conseil d'Administration de voter « en aveugle ».

Le Président s'insurge contre cette expression. Il estime que **M. VIVIANI** est correctement informé.

M. VIVIANI répond qu'au même titre que les personnels de l'UPEC, les étudiants et les organisations étudiantes manquent d'informations.

Le Président explique que :

- La date de 2016 a été retenue pour la fusion parce que c'est à ce moment-là que démarrera le prochain contrat d'établissement de l'UPEC.
- La présente réunion est un point de départ. Le Président souhaite obtenir du Conseil d'Administration la possibilité de travailler sur le projet et de clarifier un certain nombre d'éléments, notamment en matière de modalités et de calendrier, pour ne pas bâcler le processus.
- Si l'UPEC et l'UPEM n'évoluent pas, les autres universités le feront, et l'UPEC et l'UPEM n'auront alors plus le choix.
- Le trajet en voiture entre l'UPEC et l'UPEM dure 15 minutes, mais il peut prendre plus de temps à certains moments de la journée.

- Il est important pour le Président d'avoir un mandat pour connaître les souhaits des étudiants et des BIATSS.
- Il est très attentif aux conditions de travail des personnels. Il rappelle qu'en début d'année, 180 personnes étaient en fin de contrat. La direction de l'université a proposé des solutions à 140 personnes et il reste à en trouver 20 personnes. L'UPEC le fera avec d'autres établissements.
- La consultation interne fait apparaître que les personnels de l'UPEC sont plutôt heureux d'y travailler.

M. ROUSSEL précise que l'option d'une fusion entre l'UPEC et l'UPEM et de la création d'une nouvelle université dans l'Est parisien a été choisie parce que l'option de l'association ne convenait pas aux autres partenaires, étant donné le fait que celle-ci implique l'existence d'un coordinateur territorial qui porte le contrat de site.

Il souhaite que le projet de création d'une nouvelle université se construise avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Il estime qu'il faut :

- commencer aujourd'hui à définir la forme que prendra cette nouvelle université, et prendre le temps de travailler sur ce sujet,
- trouver des solutions avec les personnels pour que le projet soit viable.

Mme COLL alerte sur le fait que si les forces de recherche des deux universités n'étaient pas mises en cohérence, elles pourraient devenir invisibles pour un public étudiant potentiel.

Elle fait remarquer qu'il existe déjà des projets qui fonctionnent aujourd'hui autour de synergies entre l'UPEC et l'UPEM, et que ceux-ci rendent visibles les actions de recherche des laboratoires de ces deux universités. Par exemple, le Labex Futurs Urbains travaille depuis plus de deux ans à intensifier les collaborations entre les équipes spécialisées en aménagement, architecture, environnement, génie urbain, géographie, histoire et transports.

Elle estime que :

- Pour être attractive auprès des étudiants, une université doit être visible du point de vue de la recherche et que ses spécificités, ses atouts et son positionnement sur des thématiques modernes (le Grand Paris, le changement climatique, l'évolution des mégapoles, etc.) doivent être reconnus.
- Il faut que la science qui se pratique dans les Labex soit visible et lisible pour les publics et pour les partenaires, puisqu'il y a dans ces Labex des partenariats avec les collectivités locales

et le monde professionnel.

Mme DE SUREMAIN juge qu'il y a un malentendu fondamental sur la signification de l'association. Elle cite des propos tenus par Geneviève FIORASO, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, devant le Sénat le 21 juin 2013 :

« L'égalité est rétablie entre les établissements dans le cadre des regroupements par associations, conformément au souhait du groupe écologiste. Toutes les mentions aux établissements associés ont été en conséquence reformulées pour que l'association n'apparaisse plus dissymétrique. »

Qui voudrait d'un projet où il y aurait un établissement chef qui imposerait sa volonté aux autres ?
Personne .

Mme DE SUREMAIN souhaite donc un débat approfondi sur la notion d'association et elle se réjouit que Guillaume LEYTE, Président de l'université Paris Assas, organise une table ronde pour préciser l'interprétation de la loi et ne pas laisser libre cours à des allégations qui ne correspondent pas à ce que dit la loi. Elle demande un vote à bulletin secret sur cette question.

Mme LARRUE fait remarquer que :

- Le choix de fusionner l'institut d'urbanisme de l'UPEC et celui de l'UPEC a déjà été fait.
- Un projet doit être attractif pour les étudiants mais aussi pour les personnels et les personnes qui le voient de l'extérieur.
- Une fusion est un moment privilégié de construire un nouveau projet et c'est ce qui est fait pour l'école d'urbanisme de Paris.

M. PAQUOT intervient sur la notion de territoire. Il fait remarquer que le territoire n'est pas prédéfini mais qu'il « advient ». De plus, il préfère parler d'« entremêlement de désirs » plutôt que de « synergies ».

Il demande un vote à bulletin secret.

Le Président donne lecture d'une lettre de Marie RICHARD :

« Monsieur le Président,

En raison du vote du budget du Conseil Général, je ne peux être présente au Conseil d'Administration et vous prie de bien vouloir m'en excuser.

La décision de fusion entre l'UPEC et l'UPEMLV étant à l'ordre du jour, je souhaite vous préciser ma position et le sens de mon vote. Vous savez l'attachement du département à voir mises en places toutes les mesures nécessaires à la réussite des jeunes Seine-et-Marnais et en particulier l'attention portée à leur parcours éducatif. Or la situation actuelle concernant la poursuite d'études post-Bac nous

interpelle. Quelques chiffres :

Avec environ 1,4 million d'habitants au 1^{er} janvier 2011, la Seine-et-Marne se classe désormais en 10^e position des départements français, et quatrième département francilien après le 75, le 92 et le 93. C'est un département jeune, avec 28 % de moins de 20 ans, et le troisième département le plus jeune en France métropolitaine.

La Seine-et-Marne arrive cependant 71^e au niveau national du classement de l'offre d'enseignement supérieur avec 115 lieux d'enseignement supérieur selon l'ONISEP, la Seine-et-Marne restant loin du niveau de formation moyen des Franciliens, avec moins de 25 % de post-Bac contre 36 % en Île-de-France.

Cependant, l'évolution est très positive puisque selon les chiffres du Ministère de l'Enseignement Supérieur, le 77 accueille aujourd'hui 26 500 étudiants, soit 30 % de plus qu'il y a 10 ans. Le dynamisme de l'UPEM, l'attention portée à l'équilibre des territoires et la politique volontariste de l'UPEC pour développer l'offre en Seine-et-Marne, les choix d'investissements faits par la Région et le Département dans le cadre du CPER et du contrat Région-Département et enfin le rôle du PRES sont autant d'explications à cette remontée des chiffres. Je pose donc au nom de la représentation départementale que j'assume au sein du CA, la question de la place qui sera réservée dans cette fusion aux préoccupations d'aménagement du territoire, de développement de l'offre en Seine-et-Marne, d'accessibilité des sites.

Un tel projet n'est pas sans soulever des inquiétudes sur sa réalisation, les conséquences pour les personnels et pour les étudiants pour le développement d'un projet territorialisé. Les arguments développés en faveur de la fusion tendent à démontrer que dans le contexte actuel, celle-ci constitue non seulement un « mode de survie », mais aussi le vecteur d'une ambition d'attractivité, de rayonnement, de développement de la recherche, permettant à la future université de « peser » dans la région face aux mastodontes Paris et Saclay. Pour ces raisons que je partage et qui, je le sais, procèdent d'une réflexion responsable et avertie entre les exécutifs des deux universités, et en dépit de mon attachement symbolique à avoir une université de Seine-et-Marne à l'égal des autres départements, je souscris à votre proposition et lui donne un avis favorable.

Une université En Seine-et-Marne, avec une offre diversifiée, accessible et de qualité à tous les niveaux peut être préférée à une université de Seine-et-Marne aux perspectives limitées.

Je fais conscience aux Présidents ROUSSEL et HITTINGER sur la façon d'animer les étapes suivantes. En effet, j'ai bien noté qu'à ce stade il s'agit d'une décision de principe ouvrant un chantier de concertation et de mise en œuvre progressive.

Je souhaiterais pour ma part pouvoir être fixée rapidement sur la façon dont s'organisera en particulier le dialogue territorial de façon à pouvoir poursuivre l'élaboration d'une stratégie commune à l'université et au département pour la réussite des jeunes Seine-et-Marnais.

En vous remerciant pour vos attentions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président l'expression de ma considération. »

Le Président accepte d'organiser un vote à bulletin secret.

M. ROUSSEL confirme que l'UPEC et l'UPEC ont déjà mené beaucoup d'actions ensemble et que le projet actuel est donc un aboutissement.

Le Président propose de voter sur le texte qui a été discuté et amendé lors du Conseil d'Administration de l'UPEM, pour avoir une cohérence entre les votes des deux Conseils d'Administration.

M. BLANC donne lecture des procurations de vote.

Le mandat au Président pour travailler sur les modalités de création d'une nouvelle université dans l'Est francilien est soumis au vote du Conseil d'Administration à bulletin secret.

M. BARREIX et Mme KOCH procèdent au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du vote : 7 abstentions, 6 voix « contre » et 17 voix « pour ».

Le Conseil d'administration approuve le mandat à la majorité.

1.2. Renouvellement des représentants élus au sein de la section disciplinaire

M. CUESTA rappelle qu'il faut 10 représentants étudiants (5 titulaires et 5 suppléants) dans cette section. Les représentants étudiants du Conseil d'Administration sont au nombre de 10, ils siégeront tous dans cette section. Il propose de procéder à un tirage au sort pour désigner parmi eux les titulaires et les suppléants.

M. MAITROT DE LA MOTTE, président de la section disciplinaire, souligne qu'il est impératif que les représentants étudiants y participent, pour des questions de quorum. Si celui-ci n'est pas atteint, la section ne peut pas siéger, auquel cas certains dossiers d'étudiants risquent d'être en attente et ceux-ci risquent de pas obtenir leur note et de ne pas pouvoir se réinscrire. La section a 3 ou 4 sessions par an maximum.

M. CUESTA fait savoir qu'un tirage au sort doit donc être organisé pour désigner les personnels enseignants qui siégeront dans la section.

M. TAVERNIER procède au tirage au sort pour les étudiants :

Résultats du tirage au sort :

- 1) Vincent VIVIANI,
- 2) François-Antoine CASCIANI,
- 3) Maelly CANTUEL,
- 4) Alexandre MARQUET,
- 5) Annaël LOMBE,
- 6) Éléa GAILLARD,
- 7) Yoro FALL,
- 8) Cécilia KOCH,
- 9) Agathe THORSTEINSSON-BURLIN,
- 10) Nourad MAECHA.

M. TAVERNIER procède au tirage au sort des enseignants.

Résultats du tirage au sort :

- 1) Marie-Albane DE SUREMAIN,
- 2) Christian CUESTA,
- 3) Isabelle COLL,
- 4) Pascale FANEN,
- 5) Arnaud THAUVRON,
- 6) Philippe THIARD.

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1. Subventions aux associations du BDE de la Faculté de Sciences économiques et de Gestion et de l'IAE Gustave Eiffel

M. CUESTA explique qu'une subvention de 3 500 € est proposée pour chacun de ces deux BDE (Bureaux des Étudiants) et qu'il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur ces subventions. Les sommes proposées sont les mêmes qu'en 2013.

M. GIRAL estime que ces subventions posent un problème d'équité dans l'établissement, puisqu'une somme d'argent est donnée à certaines associations et pas à d'autres, sous prétexte que certaines facultés ont de l'argent mais d'autres non.

M. VIVIANI est d'accord avec les propos de M. GIRAL.

Il considère que ce genre de subventions devrait non pas être imputé directement sur la dotation de

base d'un UFR mais être accordé par une commission qui existe au sein de l'université mais qui est tellement restrictive que désormais plus aucun projet ne passe : la commission du FSIE.

M. PALAU objecte sur 21 projets présentés à la commission du FSIE, 17 ont été acceptés.

De plus, il rappelle qu'il existe d'autres modes de financement des associations, notamment la labellisation. Dans ce cas, toutes les demandes ont été acceptées, et le fonds n'a pas été entièrement dépensé.

Le Président estime que l'UPEC se doit d'être comptable de l'argent du FSIE mais qu'il faut aider les projets quand cela est possible.

Il fait remarquer que malgré le souhait de la direction de l'université d'avoir une équité pour l'ensemble de celle-ci, il est normal qu'il y ait des différences entre les composantes.

M. GIRAL demande si, à défaut d'équité, un suivi de l'utilisation de la subvention donnée au Bureau des Etudiants de la Faculté de Sciences Economiques et de Gestion serait fait au Conseil d'Administration.

Le Président accepte.

M. BLANC donne lecture des procurations de vote.

Le Président soumet les subventions au vote à main levée du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration approuve les subventions à l'unanimité.

3.2. Point d'information : don d'une œuvre picturale à l'Université

M. CUESTA précise que :

- Ce don a été fait gracieusement à l'Université et accepté par le Président.
- Cette œuvre est entreposée pour le moment dans un lieu tenu secret et elle sera présentée ultérieurement, parce qu'il faut la mettre en valeur.
- Il s'agit d'une peinture murale de 2 mètres 50 sur 1 mètre.

3.3. Cité internationale universitaire de Paris : acceptation de la donation du bâtiment constituant l'extension de la Maison de l'Inde en faveur des treize universités parisiennes

M. CUESTA explique que lorsqu'une donation est effectuée à la Chancellerie de Paris, le conseil d'administration de celle-ci, qui regroupe les 13 universités parisiennes dont l'UPEC, se réunit, il vote ou non la donation, puis les 13 universités doivent adopter dans la même forme le texte qui a été adopté par le conseil d'administration de la Chancellerie de Paris.

La délibération soumise au vote du Conseil d'Administration de l'UPEC est la suivante :

« Le Conseil d'Administration de l'Université Paris-Est Créteil approuve la dotation aux 13 universités parisiennes du nouveau bâtiment de la Maison de l'Inde construit à la Cité internationale de Paris et livré le 31 octobre 2013, donne pouvoir au Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités de Paris pour signer tous les actes nécessaires à l'acceptation de cette donation.

Cette délibération a été votée à l'unanimité lors de la réunion du conseil d'administration de la Chancellerie de Paris.

Le Président soumet la délibération au vote à main levée du Conseil d'Administration de l'UPEC.

Résultats du vote : le Conseil d'Administration approuve la délibération à l'unanimité.

3.4. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2013

M. CUESTA précise qu'une première version de ce procès-verbal a été envoyée par erreur aux membres du Conseil et qu'une seconde version, comportant des corrections, leur a été envoyée par la suite. Il propose donc d'adopter ce compte rendu à la séance suivante plutôt que de lire les modifications lors de la présente séance.

M. GIRAL fait remarquer qu'il est indiqué en page 6 que Brigitte MARIN « a été élue directrice de l'ESPE par le Conseil d'Administration (sur 24 votants, il y a eu 22 voix « pour », 1 abstention) », or le total ne fait pas 24.

M. CUESTA précise que :

- Par endroits, des sommes plus précises ont été mises dans la deuxième version.
- Il était indiqué en page 10 : « l'université permet à un certain nombre de BIATTS qui étaient titulaires de devenir contractuels (en août 2018, 40 personnels seront dans ce cas) ». La bonne date est « août 2014 ».

M. GIRAL et **Mme FAURE-DUNABEITA** signalent des problèmes d'accès au serveur Intranet de l'UPEC depuis l'extérieur.

M. CUESTA propose de clore le CA plénier et d'entamer le CA restreint, avec les enseignants chercheurs et les directeurs de composante.

La séance est levée à 13 heures.